Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR, samedi 20 mars 2021 à 9 h, en visio-conférence

Ordre du jour :

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 145e assemblée des délégués SAR
2. Information sur le déroulement de la séance et les votations
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée 2020 par correspondance (voir RSA nov-déc. 2020, pp. 559-560, rapport Me Brêchet, notaire, Delémont)
4. Rapport du président
5. Rapports publiés dans la RSA de mars 2021
6. Finances :
   - Comptes 2020
   - Rapport des vérificateurs (sections Lausanne, Lucens, Martigny) : affichage
   - Budget de fonctionnement 2021
   - Budget d'investissement 2021
   - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021 (Lucens, Martigny, Montagnes neuchâteloises)
7. Comité :
   - Démission du comité : Mme Sonia Burri-Schmassmann, JU
   - Se représentent :
     - o Benoît Droz, Fédération vaudoise (élu en 2018)
     - o Olivier Mooser : Fédération du Jura bernois (élu en 2018)
   - Présentation du membre de la Société genevoise
   - Présentation du membre de la Fédération jurassienne
   - Présentation du membre de la Fédération valaisanne
8. Cotisations partenaires
9. Soutien aux initiatives populaires du 13 juin 2021
   - « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
   - « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
10. Concours des ruchers 2021
11. Journée suisse des abeilles, Lyss, 19 juin 2021
12. Confirmation de l'assemblée 2022 (FR) et organisation 2023 (VD)
13. Parole aux invités
14. Divers

Vuippens, le 31 janvier 2021

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 145e assemblée des délégués SAR (Francis Saucy)

La séance commence à 9 h 05.

Francis Saucy revient sur la dimension particulière d'une assemblée en visioconférence. Il adresse ses remerciements à Olivier Mooser pour son organisation technique. Des salutations sont adressées à tous les délégués ainsi qu'aux invités : Anja Ebner (apiservice), Aude Steiner (secrétariat SAR), Mathias Götti Limacher (BienenSchweiz). Excusés : Isabella Moretti, Davide Conconi (FTA).

2. Informations sur le déroulement de la séance et les votations (Olivier Mooser)

Remerciements à tous pour le bon déroulement de l'accès à la séance Zoom. Quelques règles sont précisées sur l'utilisation des micros, de la vidéo ou encore des prises de parole.

3. PV de l'assemblée 2020 par correspondance (Francis Saucy)

La présente assemblée a pour but d'informer et de répondre aux questions soumises à votation. Les votes, auront lieu par correspondance comme en 2020.

Corinne Haesler (présidente de la Fédération neuchâteloise) pose la question de la date de renvoi du formulaire de vote, il y a une ambiguïté entre les informations affichées dans la présentation et le courrier postal. Il est répondu que c'est bien le délai de réception indiqué dans le courrier postal, à savoir le 27 mars 2021, qui fait foi.

Il n'y a pas à proprement parler de PV pour l'assemblée des délégués 2020, sinon le rapport du notaire.

4. Rapport du président (Francis Saucy)

Au niveau du comité central, Francis Saucy souligne le caractère exceptionnel de l'année 2020 où aucune réunion n'a eu lieu en présentiel. Il revient sur les raisons qui ont mené aux successifs reports de l'assemblée 2020. Remerciement à la Fédération jurassienne pour l'organisation de la manifestation qui n'a malheureusement pas eu lieu. Sonia Burri-Schmassmann a assuré la présidence au-delà de mars 2020 jusqu'à la reprise en fonction de Francis Saucy. Sincères remerciements à elle.

Les différentes activités (cours, journées de formations, etc.) ont été annulées, puis ont pu, peu à peu, reprendre dans des cadres stricts. Remerciements aux sections et fédérations qui ont rendu cela possible grâce à leur inventivité.

Suite aux démissions en mars 2021 de Sonia Burri-Schmassmann et en mars 2020 de David Gillon Max Huber et Isabella Moretti (un grand merci à eux), beaucoup de postes du comité central sont vacants.

Remerciement à Isabella Moretti pour avoir accepté de continuer de s'occuper du concours des ruchers et pour ses relectures dans la revue, à Max Huber pour ses années de secrétariat, ainsi qu'à David Gillon qui continuera d'assurer la tenue de la caisse. Merci également à Sonia dont il sera plus spécialement question dans un point suivant.

Toutes ces personnes sont attendues à la prochaine assemblée qui pourra avoir lieu en présentiel, afin de leur témoigner la reconnaissance de tous et leur remettre une petite attention.

Pour l'heure, l'objectif principal du CC est de revenir à un fonctionnement normal sans poste vacant. Il sera également primordial de réaliser les attentes exprimées dans la consultation SAR. Une position claire sur les initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre » devra également être définie.

Des groupes de travail seront constitués et les statuts pourront être adaptés en vue de la réalisation de ces objectifs, ceci en accord avec la base. L'abeille devra toujours rester au centre de l'attention.

La consultation des cadres SAR montre que, bien que les choses aient beaucoup évolué en 40 ans, la présence des jeunes et des femmes peut encore être améliorée au sein des forces vives. Il apparaît aussi que le label d'or, les médias sociaux et la question d'une assurance RC pour les membres n'ont pas retenu une forte adhésion des cadres. Il sort des réflexions du comité que la SAR doit travailler à mieux définir son identité et ses valeurs. Ceci pour les membres et pour notre relation avec le public.

Un changement de nom est proposé et sera voté lors de l'AD 2022 :
« abeillesSUISSE apiculture romande ».

La question de la politisation de la SAR est également soulevée. Il n'est en aucun cas question de faire de la SAR une organisation politique. Cela ne signifie pas qu'elle ne puisse pas défendre ses intérêts et prendre position sur des questions politiques relatives aux abeilles, comme le prévoit l'article 1 de ses statuts : « [LA SAR] ne poursuit aucun but lucratif ou religieux. La SAR n'est liée à aucun parti politique ; cependant, elle peut prendre position si ses intérêts sont en jeu. »

Francis Saucy revient sur la question de la demande de réhomologation du Gaucho qui a occupé le CC pendant l'automne 2020. À la suite de motions parlementaires déposées par plusieurs sénateurs, le comité a dû prendre position dans l'urgence et s'est opposé à cette réhomologation. Une première réunion extraordinaire du CC a eu lieu le 15 octobre 2020. Une lettre signée par apisuisse a ensuite été envoyée au Conseiller fédéral Guy Parmelin. Un communiqué de presse a également été publié. En date du 11 décembre, l'OFAG a finalement décidé que le Gaucho ne serait pas réhomologué mais que deux autres substances fonctionnant par traitement foliaire (acétamipride et Movento) déjà autorisées en Suisse sur certaines cultures verraient leur homologation étendue à la betterave.

Cet événement a mis à jour la nécessité de clarifier la prise de position sur les initiatives du 13 juin. Des contacts ont également été pris avec l'association « Alliance réduction des pesticides ». Le comité central s'est prononcé en faveur du soutien à ces initiatives, mais laisse la décision aux mains des délégués lors de la présente assemblée.

5. Rapports publiés dans la RSA de mars 2021 (Francis Saucy)

Aucune question n'est soulevée.

6. Finances

a. Comptes 2020 (David Gillon)

Olivier Besson avait envoyé une liste de questions à l'avance. Cette pratique est très appréciée et encouragée. Elles recevront des réponses au fur et à mesure.

Cette année ont été intégrés dans les comptes SAR ceux de la Commission d'élevage SAR. D'où les modifications dans les liquidités. La CE-SAR fait partie intégrante de la SAR et il était logique que leurs comptes y figurent.

En 2020, beaucoup d'éléments ont été impactés par le COVID-19. Le comité a fonctionné avec moins de membres durant certaines périodes ce qui a entraîné moins d'indemnités. Les séances (dont celle des fédérations) ont eu lieu en visioconférence, ce qui a évité les frais de déplacements. L'AD 2020 n'a pas eu lieu en présentiel et n'a entraîné que les frais de notaire. Il y a eu beaucoup moins de frais liés à la maintenance informatique qu'en 2020, le site internet **www.abeilles.ch** étant maintenant bien implanté. Le concept d'exploitation d'apiservice auquel participait la SAR à raison de 50.- par participant romand est arrivé à son terme, ce qui diminue également les coûts. La journée suisse des abeilles n'a finalement pas eu lieu. La charge initialement prévue de 5000.- a néanmoins été provisionnée pour 2022, ceci afin de diminuer le bénéfice de la SAR pour l'exercice 2020. Au niveau des produits, le contrôle du miel a fait des bénéfices en proportion de l'excellente récolte 2020.

b. Rapport des vérificateurs (sections Lausanne, Lucens, Martigny) (Sibylle Lyon)

Les comptes ont été vérifiés les 24 et 30 janvier 2021 à distance. Ils sont acceptés. Les vérificateurs proposent de donner la décharge au caissier avec remerciements. David Gillon adresse ses remerciements aux vérificateurs pour leur disponibilité et flexibilité pour cet exercice particulier.

c. Budget de fonctionnement 2021 (David Gillon)

Dans le secteur de l'administration, une augmentation du montant est liée à l'élévation du taux de travail d'Aude Steiner de 5 % en raison d'une charge de travail plus importante. L'augmentation de ces coûts est partiellement compensée par une fraction de l'indemnité prévue pour le caissier dont Aude assure maintenant une partie du cahier des charges, en particulier la gestion du fichier de membres.

d. Budget d'investissement 2021 (Francis Saucy)

Il s'agit d'un projet de digitalisation de la revue SAR. Une première ébauche avait été proposée en collaboration avec la Médiathèque du Valais à Sion. Toutefois, l'ETH de Zurich ayant jugé la revue SAR d'importance nationale, une nouvelle offre a été faite comprenant un subventionnement fédéral. Le projet supposant un budget total de 46'110.- CHF, l'ETH le prendrait en charge à hauteur de 31'990.- CHF et la SAR devrait participer à hauteur de 14'120.- CHF. Des financements sont en cours de recherche pour diminuer encore cette part. Il s'agit de plus d'un siècle et demi de revues qu'il faudra numériser, y permettre la reconnaissance de caractères, archiver et mettre à disposition du public.

Olivier Besson demande quelles seront les institutions qui abriterons ces documents, quel en sera le format, quelles seront les modalités d'accès, et comment ces documents pourront faire l'objet de recherches.

Les documents seront abrités par l'ETH de Zurich via la collection e-periodica. La mise à disposition au public sera gratuite. Pour le moment, il y a une publication (à l'exception des 4 derniers numéros) sur **https://www.abeilles.ch/revue-sar/archives**. Cette pratique devrait continuer. Le format n'est pas encore connu, mais permettra la recherche plein texte et la

reconnaissance de caractères (OCR). Les documents seront accessibles gratuitement à tous sur internet. Les détails sur la possibilité de faire des recherches sur l'ensemble des numéros ne sont pas encore établis, mais il semblait évident à Francis Saucy que ces fonctionnalités seront implémentées. Laurent Scheurer qui utilise régulièrement e-periodica, ajoute que les documents y sont en PDF et qu'on peut y faire des recherches transversales. Il se montre très satisfait des fonctionnalités.

c. Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021

Les prochaines sections vérificatrices seront les Montagnes neuchâteloises, Lucens et Martigny.

7. Comité

Un important renouvellement du comité est à prévoir. Sonia Burri-Schmassmann démissionne de son poste de représentante de la Fédération jurassienne. Benoît Droz et Olivier Mooser, tous deux élus en 2018, se représentent à leur propre poste. Les postes de représentants des fédérations jurassienne et valaisanne ainsi que de la Société genevoise sont à repourvoir. François Schoch et Pascal Crétard ont assuré la représentation du Valais et de Genève par intérim d'octobre 2020 à mars 2021.

a. Démission du comité : Mme Sonia Burri-Schmassmann, JU

Francis Saucy adresse un vif et grand hommage à Sonia Burri-Schmassmann pour tout ce qu'elle a fait pour la SAR et pour l'apiculture en Suisse, depuis son élection et durant ses 7 ans au comité.

Un mot de notre président : *Sonia est une personne solide, ferme et déterminée qui a su défendre nos intérêts avec intelligence et persévérance, en tant que membre du comité puis à la présidence de la SAR puis à celle d'apisuisse jusqu'à la mi-septembre 2020. Première femme élue à la tête de notre société, elle a su s'imposer dans des milieux encore peu habitués à travailler d'égal à égal avec des femmes et les choses n'ont pas tous les jours été faciles pour elle. Au courant de tout, active sur tous les fronts, Sonia s'est aussi beaucoup engagée pour la promotion du miel, du Label d'or, le marketing de la SAR, la défense de la biodiversité et des abeilles en général. Ce fût un privilège et un grand plaisir pour moi de partager ces deux dernières années au sein du comité SAR et Sonia, je te remercie infiniment pour tout ce que tu as fait et accompli pour notre société. […] Je t'invite d'ores et déjà à la prochaine assemblée en présentiel pour te manifester en public notre reconnaissance.*

Sonia prend la parole en tant que représentante de la Fédération jurassienne et remercie les délégués et les membres de la SAR qui l'ont soutenue durant les années passées au comité. Elle termine sur les paroles d'Amanda Gormann, poétesse américaine s'étant exprimée lors de l'investiture de Joe Biden :

« C'est la raison pour laquelle nous tournons les yeux non pas sur ce qui est entre nous, mais sur ce qui est devant nous. Nous comblons ce fossé parce que nous savons que pour faire passer notre avenir devant tout, nous devons mettre nos différences de côté. »

Quentin Voellinger adresse également un chaleureux message de remerciement à l'attention de Sonia de la part de la Fédération vaudoise.

b. Se représentent Benoît Droz, Fédération vaudoise (élu en 2018) et Olivier Mooser : Société du Jura bernois (élu en 2018)

Aucune remarque.

c. Présentation du membre de la Fédération jurassienne

Sonia présente Henri Erard comme candidat au poste de représentant de la fédération jurassienne.

Apiculteur depuis 2012, il a suivi les cours pour débutants organisés conjointement par la Fédération du canton du Jura et la Fondation rurale interjurassienne. Économiste de formation, M. Erard est membre de la section d'Ajoie et habite Buix. Il exploite un rucher de 6 colonies dans son verger familial. Depuis 2018, Henri est labellisé Bio. Il produit chaque année entre 8 à 12 nuclei.

d. Présentation du membre de la Fédération valaisanne

François Schoch présente ensuite le candidat de la Fédération valaisanne : Stéphane Witschard.

M. Witschard est apiculteur à Sion et exploite une trentaine de ruches. Il est en train de terminer son brevet fédéral d'apiculture. Il a une grande expérience associative (responsable du Centre de secours et d'urgence de la région de Sion). Il est ambulancier et dispose de plusieurs diplômes (responsable de formation, spécialiste de la sécurité au travail) et de brevets fédéraux (spécialiste de la conduite d'un groupe, formateur d'adultes). Il est également actif en politique (député suppléant au Grand Conseil du Valais) ou dans différentes associations.

Corinne Haesler demande comment procéder avec le bulletin de vote. Il faut ajouter le nom de Stéphane Witschard. Son CV (projeté par François Schoch) sera envoyé aux délégués.

e. Présentation du membre de la Société genevoise

Pascal Crétard n'a malheureusement aucun candidat à proposer pour la Société genevoise.

Mélanie Baudet se présente spontanément. Bien qu'elle ne soit pas (encore) membre de la Société genevoise, elle conduit des ruches dans le canton de Genève. Pascal Crétard (président de la Société genevoise), les délégués genevois et François Schilliger (président de la section de Nyon à laquelle Mélanie Baudet appartient) ne voient pas d'inconvénient à cette candidature et la soutiennent.

Corinne Haesler demande à Mélanie Baudet de se présenter brièvement.

Mélanie Baudet a des abeilles depuis 2013. Elle s'occupe d'une cinquantaine de colonies réparties entre quatre ruchers en terres genevoise et vaudoise. Elle est labellisée « Demeter » et a obtenu son Brevet fédéral d'apiculture en 2020. Elle est maman de deux enfants et siège au conseil communal de Céligny. Elle fait également partie des experts pour les examens du Brevet fédéral. Elle a tenu les conseils aux débutants pendant plusieurs années.

Félicitations générales pour cette candidature spontanée.

8. Cotisation partenaire (Benoît Droz)

Les informations au sujet du projet d'introduire une cotisation partenaire ont été publiées dans la revue du mois de mars 2021. Le but de cette cotisation est d'éviter les frais inutiles en envoyant deux revues à des apiculteurs travaillant ensemble sur le même rucher. Cela per-

met également d'assurer à tous les apiculteurs romands d'être membres de la SAR. Cela est également important pour la révision de l'Ordonnance sur les Services sanitaires animaux (OSSAn) (qui chapeaute le SSA) qui prévoit que les prestations soient réservées aux membres. Il arrive également que des personnes qui occupent des fonctions de cadres SAR ne soient pas membres de la SAR. La cotisation partenaire aidera à remédier à ce type de situations. De plus, la part des subventions de l'OFAG pour les trois sociétés suisses étant calculée au prorata des membres, il est intéressant pour la SAR qu'un maximum d'apiculteurs soient déclarés.

La cotisation partenaire s'élèverait à 22.- CHF. La liberté est laissée aux sections, sociétés et fédérations d'ajouter ce qu'ils jugent nécessaire à ces 22.- CHF. Les partenariats ne prévoient pas de limite de personnes. L'entrée en vigueur de cette nouvelle cotisation est prévue pour 2022. Il est clair que cela engendrera un peu de complication de gestion pour les caissiers de sections. Il est important de ne pas y voir une contrainte, mais une possibilité supplémentaire.

Chantal Kamber demande si la solution actuelle, utilisée par certaines sections d'une distinction sur la base « Monsieur/Madame X » restera en vigueur. Elle sera supprimée et remplacée par la cotisation partenaire.

Ruth Erismann demande si les membres partenaires auront aussi droit à des numéros SAR. Oui, ce seront des membres à part entière qui pourront être délégués et occuper des postes de cadres. La seule différence est qu'ils ne recevront ni revues, ni agendas et ne pourront pas recourir à l'assurance vol (leurs ruches étant déjà assurées au travers du membre « principal » du partenariat).

Sébastien Durussel et Rémy Meier se demandent s'ils auront droit aux médailles et pins de jubilaires et s'ils seront intégrés au programme des vétérans ? Oui, ce sont des membres à part entière.

Rémy Meier demande comment ils seront intégrés au concours des ruchers, évoquant la possibilité que deux apiculteurs partenaires sur le même rucher souhaitent participer. On évoque la possibilité d'ajouter une ligne à ce sujet dans les règlements du concours des ruchers.

Charles Girardin demande s'il ne risque pas d'y avoir des abus ? Selon Benoît Droz, c'est un risque qu'on ne peut jamais complètement éviter. Ce système se base sur la confiance et même en cas de quelques abus, le bilan global sera très probablement positif. On ne vérifiera pas si les gens travaillent vraiment ensemble sur le même rucher. Francis Saucy ajoute qu'il y aura toujours un lien avec un rucher unique, celui du membre principal.

Chantal Kamber demande comment s'établirait la cotisation partenaire dans le cas d'une famille de deux parents et un enfant. Le choix leur est laissé : un seul des deux parents peut devenir membre et les deux autres peuvent choisir s'ils veulent devenir membre partenaire ou rester « anonyme ». Mais dans ce cas, ils ne pourront pas être délégués ou occuper des postes de cadre.

9. Soutien aux initiatives populaires du 13 juin 2021 (Francis Saucy)

La question du positionnement de la SAR sur les initiatives relatives aux pesticides et à l'eau potable a été beaucoup débattue durant les années précédentes. L'épisode du Gaucho qui a

occupé le comité central durant l'automne 2020 a fait jaillir la nécessité d'une prise de position claire et exprimant la volonté de sa base. Alexandre Aebi a été invité pour présenter l'initiative « Pour une Suisse Libre de pesticides de synthèse » et Pascal Scheiwiller celle intitulée « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »

a. « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (Alex Aebi)

Alexandre Aebi présente les principaux points de l'initiative qui concernent la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire. Il rappelle que les produits importés doivent être soumis aux mêmes règles que les produits suisses. Des exceptions sur l'utilisation de produits phytosanitaire de synthèse sont possibles en cas de nécessité absolue.

Il aborde ensuite les impacts connus des pesticides de synthèse sur les abeilles sur la base de la synthèse de 1200 études publiées. Alexandre Aebi indique que l'attention médiatique est souvent portée vers les néonicotinoïdes ou le glyphosate qui ont été beaucoup étudiés. Il ne faut néanmoins pas oublier que les effets d'autres molécules sont beaucoup moins bien documentés. Les effets sur les abeilles de beaucoup de molécules ne sont pas connus. Les impacts connus sont, entre autres :

- Effets négatifs sur le développement du cerveau.
- Perte de la mémoire olfactive et incapacité à s'orienter dans l'espace.
- Altération des fonctions locomotrices.
- Dérégulation du système respiratoire.
- Inhibition du développement des glandes produisant la gelée royale ce qui porte atteinte à l'élevage de couvain.
- Diminution de la capacité de la reine à stocker des spermatozoïdes.
- Augmentation de la mortalité des larves de l'ordre de 18 % et une diminution de la durée de vie des ouvrières de 23 %.
- Diminution de la capacité de vol des butineuses qui implique des difficultés à subvenir à leurs besoins en nourriture.
- Diminution du comportement hygiénique des abeilles et affaiblissement du système immunitaire, ce qui augmente l'effet négatif des autres pathogènes comme le varroa et les virus qu'il transmet.
- Impact sur le microbiote des abeilles et donc de leur système immunitaire.

Les abeilles étant les porte-paroles de la biodiversité, elles sont très étudiées. Mais les effets qui les impactent sont représentatifs des effets sur l'ensemble de la biodiversité. Alexandre Aebi rappelle que 45 % des espèces d'oiseaux des zones agricoles sont menacées, qu'il y a eu une baisse de 50 % des populations d'oiseaux de la liste rouge en 20 ans et que la biomasse d'insectes a diminué, par endroits, de 75 % en 27 ans. Même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte (changements climatiques et destruction des habitats), les pesticides de synthèse forment une cause majeure que l'on peut corriger plus rapidement que les autres.

Le reste de la faune est également largement contaminé. 100 % des moineaux dans les zones agricoles portent des traces de pesticides de synthèse. Néanmoins, il apparaît clairement que le taux de contamination est très nettement moindre dans les zones exploitées en IP-Suisse

(78 %) ou en Bio (83 %) par rapport à l'agriculture conventionnelle. L'idée selon laquelle la Suisse disposerait d'une situation plus favorable que l'étranger avec des normes et un Office fédéral de l'agriculture plus stricts est mise en cause par des études qui montrent qu'en matière de contamination aux néonicotinoïdes, la Suisse n'est pas meilleure (ni pire) élève que ses pays voisins.

La totalité des sols suisses sont contaminés, parfois à très long terme. Même les sols convertis au Bio il y a plus de vingt ans contiennent encore des traces. Ceci entraîne une baisse de la fertilité naturelle : les organismes présents dans les sols et responsables de sa fertilité (décompactage, dégradation de la matière organique, gestion de ravageurs de culture, etc.) voient leur nombre diminuer. La baisse de la biodiversité se constate partout où elle est mesurée et nous sommes en train de nous passer des services écosystémiques que ces organismes nous procurent. Alexandre Aebi évoque l'idée que nous allions ainsi « droit dans le mur » en tuant les sols qui sont nos outils de production alimentaire.

Les cours d'eau sont également contaminés. On y trouve en moyenne 40 substances. Dans 78 % des échantillons, les concentrations dépassent 1 microgramme par litre. Les normes sont dépassées pour 31 substances. L'eau contaminée, comme élément essentiel de la chaîne du vivant, aggrave les pertes de la biodiversité observées par ailleurs. Alexandre Aebi insiste sur la perte de la résilience des écosystèmes : ceux-ci devraient pouvoir absorber des chocs comme la réémergence d'un ravageur de culture, on devrait pouvoir compter sur les auxiliaires de culture qui vivent en périphérie des parcelles pour lutter contre les pucerons (par exemple). Cela se faisait dans le passé. C'est une pratique qu'il faudrait retrouver. Cela nécessite de changer de paradigme : miser sur le vivant plutôt que sur la chimie. C'est une situation qui profiterait à tout le monde, agriculteurs compris.

Il aborde ensuite le problème de la contamination humaine et des impacts sur la santé. Les études sont difficiles à réaliser car il n'existe plus de populations « contrôles » non contaminées. Les impacts sur la santé sont

- Effets négatifs sur le développement embryonnaire.
- Développement de cancers.
- Perturbations hormonales.
- 60 % des pesticides recensés sont des perturbateurs endocriniens.
- Ces effets se retrouvent même à des doses très faibles considérées comme « sûres ».
- On ne sait, de manière générale, que très peu de chose sur les mélanges de substances (effets cocktails).
- Leur étude n'est d'ailleurs pas demandée aux firmes qui déposent des demandes d'homologation auprès des services fédéraux compétents.

Alexandre Aebi indique que des alternatives aux pesticides de synthèse existent, mais qu'elles sont souvent ignorées face à la facilité d'usage et aux habitudes liés aux produits phytosanitaires. Or l'agriculture biologique a apporté la preuve de leur efficacité (variétés résistantes, rotation des cultures, choix de culture, combinaisons de cultures, lutte biologique, confusion sexuelle par phéromones, pesticides et biocides naturels.) Il rappelle d'ailleurs que l'initiative

ne demande pas à tous les agriculteurs de passer au Bio : les engrais chimiques, les antibiotiques, l'achat de fourrage et la culture hors-sol ne sont pas concernés par cette initiative.

Abandonner les pesticides de synthèse peut représenter une chance pour l'économie qui a déjà montré qu'elle savait s'adapter suite à des scandales comme ceux de l'essence au plomb ou de l'amiante. Les 10 ans de mise en œuvre permettent d'investir dans la recherche et l'innovation. C'est également une ouverture de nouveaux marchés vers lesquels les PME suisses pourraient se tourner. La Suisse et le Swiss Made ont également une carte à jouer du point de vue du tourisme et des produits agricoles d'exportation.

Alexandre Aebi mentionne les organisations qui ont apporté leur soutien à l'initiative (Bio-Suisse, Association des petits paysans, Uniterre, Demeter, Agriculture du futur). Il est important pour les apiculteurs de chercher la collaboration avec les agriculteurs.

Les études menées sur le miel ont montré que des résidus de pesticides pouvaient être trouvés même dans des zones où on ne les attendait pas. Ce type de situation provoque facilement des tensions entre apiculteurs, agriculteurs et chercheurs. Or, il s'avère souvent que le dialogue montre une volonté de tirer sur la même corde. Il serait regrettable que cette initiative serve à cliver les camps.

Isabelle Chappatte pose la question suivante : au vu de la rémanence de ces produits et en admettant un oui dans les urnes, dans quels délais peut-on espérer une amélioration de la situation ? Selon Alexandre Aebi, la nature étant résiliente, il faudrait compter 5 à 10 ans.

b. « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique ». (Pascal Scheiwiller)

Pascal Scheiwiller rappelle que nous influençons la production de notre alimentation non seulement par la manière dont nous consommons, mais lorsque nous payons nos impôts. On peut choisir de consommer des produits Bio, mais on ne peut pas choisir notre eau potable.

Les paiements directs devraient, conformément à leur définition, soutenir la protection de l'environnement. Or, malgré des milliards de subventions depuis 1996, la politique agricole n'atteint pas ses objectifs environnementaux et enfreint les lois sur la protection des eaux. C'est bien la politique agricole qui est visée, et non les agriculteurs et agricultrices. L'initiative propose une réorientation de la manière dont sont distribués ces paiements directs pour que les objectifs puissent être atteints. L'agriculture influence grandement la qualité de l'eau potable dont 80 % provient des eaux souterraines.

Les buts de l'initiative sont de réserver les subventions aux exploitations qui :

- produisent sans pesticides
- préservent la biodiversité.
- maintiennent un bétail qui peut être nourri par le fourrage produit par l'exploitation (l'achat et la vente sont possible à un niveau local).
- n'utilisent pas d'antibiotiques à titre préventif ou de manière régulière.

Il ajoute que l'argent public destiné à la recherche, la formation et l'aide aux investissements agricoles doit bénéficier aux méthodes qui répondent à ces critères. Une période transitoire de 8 ans est prévue.

Philippe Duraz demande s'il est réaliste de compter 8 ans comme période de transition pour l'initiative eau propre. Selon Pascal Scheiwiller, dans la mesure où la conversion au Bio se fait en 5 à 6 ans et que le cahier des charges Bio est plus exigeant que ce que suppose cette initiative, 8 ans n'est pas irréaliste. Alexandre Aebi ajoute que des exceptions sont prévues en cas d'extrême nécessité.

Serge Jemmely, qui se déclare opposant aux initiatives, revient sur certaines paroles d'Alexandre Aebi qu'il juge exagérées, notamment l'idée que ne rien faire reviendrait à aller « droit dans le mur ». L'agriculture en fait déjà beaucoup et les agriculteurs s'adapteront, que les initiatives passent ou non. Ce sont, selon lui, les consommateurs qui payeront la facture ou qui préféreront se servir à l'étranger via le tourisme d'achat.

Alexandre Aebi répond que l'idée que nous allons « dans le mur » ne repose pas sur son sentiment d'apiculteur mais bien sur des faits scientifiques : 75 % de la biomasse d'insectes volants qui disparaissent à un endroit donné est un signe qu'il ne faut pas prendre à la légère. Il reconnaît toutefois que le consommateur a un rôle central à jouer, tout comme les distributeurs et leurs marges. Pascal Scheiwiller ajoute que l'agriculture a tout de même un effet important sur la biodiversité qu'il ne faut pas sous-estimer. Plusieurs exemples en attestent.

Serge Jemmely rappelle que l'agriculture fait déjà énormément pour limiter l'utilisation des produits de synthèse. François Schoch y répond en pointant du doigt la pression de l'Union Suisse des Paysans et des lobbies pour faire rejeter la nouvelle politique agricole 2022+ : n'y a-t-il pas contradiction ? Selon Serge Jemmely, le rejet de la PA22+ n'est pas lié aux pesticides. Alexandre Aebi se dit convaincu que les choses sont liées. Selon lui, pendant l'épisode de la possible réhomologation du Gaucho, la recherche scientifique a été complètement ignorée. La solution trouvée de maintenir l'interdiction du Gaucho tout en autorisant de nouvelles substances ne satisfait d'ailleurs personne. Il salue la décision du canton de Vaud qui subventionnera les paysans qui renonceront à ces produits de remplacement.

Gaëtan Gogniat souhaite recentrer le débat. Il va voter oui à titre personnel, mais a milité pour que la Fédération jurassienne ne prenne pas position. Selon lui, les apiculteurs ne se montrent eux-mêmes pas exemplaires en matière de pesticides lorsqu'ils cherchent à acheter du sucre conventionnel au meilleur prix possible. Il propose que si la SAR prend position, elle devrait, pour rester cohérente, promouvoir l'achat du sucre Bio auprès de ses membres.

Corinne Haesler indique que la Fédération neuchâteloise a mené une enquête qualitative auprès des membres de sa base (en parallèle de la consultation des cadres SAR). Il en est ressorti qu'il y a une demande claire des membres d'un positionnement contre les pesticides. Ceci tout en accompagnant les agriculteurs.

Sonia Burri-Schmassmann revient sur l'idée qu'en cas de oui, ce sont les consommateurs qui en payeraient le prix. Elle n'est pas d'accord : le problème est, selon elle, au niveau des distributeurs. C'est tout un système économique qu'il faut redéfinir.

Charles Girardin communique les résultats d'une votation de la section la Broyarde: 71 % des membres se sont exprimés en faveur de l'initiative « eau propre » et 79 % en faveur de l'initiative sur les pesticides de synthèse. Marie-Anne Laurette confirme les dires de Charles Girardin.

Jacqueline Baehler se dit surprise que la parole n'ait pas été donnée aux opposants des initiatives. Si toute la production Suisse devait se convertir au Bio, n'y aurait-il pas une certaine hypocrisie à devoir importer de la nourriture et à diminuer notre taux d'auto-approvisionnement? Elle votera contre, même en tant qu'agricultrice Bio. Il faut, selon elle, plus que 10 ans pour trouver des cultures céréalières résistantes. Il ne faut pas se focaliser que sur l'agriculture et les abeilles.

Francis Saucy déclare que la question s'est posée d'inviter des opposants aux initiatives. Il rappelle que le but n'était pas d'organiser un débat, mais de valider la proposition du comité de soutenir les initiatives. Il assume cette décision mais comprend la remarque. Pascal Scheiwiller rappelle que pour toute calorie produite, il y en a deux qui sont importées. Il rappelle également le problème du gaspillage alimentaire qui est énorme.

Eric Marchand revient sur le plan national des mesures pour la santé des abeilles établi y a 10 ans. Les conclusions de la sous-directrice de l'OFAG étaient que le jour où les apiculteurs seront au clair sur la manière d'utiliser les produits vétérinaires, la mort des abeilles devraient régresser. C'est le même discours qui est aujourd'hui tenu aux agriculteurs. Ces 10 ans auraient dû permettre d'agir. Il faut travailler avec les agriculteurs et leur donner la chance de résister à une politique agricole qui est d'ailleurs encore honorable en Suisse en comparaison des autres pays d'Europe.

10. Concours des ruchers 2021 (Francis, en l'absence d'Isabella Moretti, excusée)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er avril. La circonscription comprend les sections suivantes: Les Alpes, Chamossaire, Pays d'en Haut, Entremont, Martigny, St-Maurice, Conthey, Sion, Sierre et Hérens. Le concours aura lieu si la situation sanitaire le permet.

11. Journée suisse des abeilles, Lyss, 19 juin 2021 (Anja Ebener, directrice d'apiservice).

Cette journée est à nouveau repoussée, soit au 2 juillet 2022. Bien qu'elle regrette ce nouvel ajournement, Anja Ebner déclare que l'organisation suit son cours. Les informations sont déjà sur le site internet et vont suivre dans la revue de mai.

12. Confirmation de l'assemblée des délégués 2022 (FR) et organisation 2023 (VD)

La Fédération fribourgeoise organisera l'assemblée des délégués SAR du 26 mars 2022 et la Fédération vaudoise celle de 2023.

13. Parole aux invités

Mathias Götti Limacher, Président d'apisuisse et de Bienenschweiz, adresse quelques mots en français aux délégués. Il évoque les points suivants :

- **Groupe parlementaire « abeilles ».** En 2018 et 2019 des petits déjeuners ont été organisés au Palais Fédéral et ont permis d'attirer l'attention des politiciens sur la question des abeilles. Il souhaite pouvoir organiser un tel événement dès que possible.
- **Pertes de colonies :** Il rappelle l'étude nationale en cours sur les pertes de colonies qui compte plus de 1000 participants et invite chaque membre à s'y joindre.
- **Subventions OFAG :** Il rappelle que les subventions de l'OFAG pour la vulgarisation doivent maintenant faire l'objet d'une demande tous les 4 ans. La demande a été déposée pour la période 2022-2025, mais le soutien fédéral n'a pas été augmenté. L'OFAG considère que les apiculteurs doivent se montrer satisfaits dans la mesure où beaucoup d'autres organisations ont reçu moins que ce qu'elles avaient demandé. Mathias Götti Limacher est content que la demande ait pu être déposée au niveau d'apisuisse. Il termine en exprimant ses remerciements chaleureux à Sonia Burri-Schmassmann.

Davide Conconi, président de la Fédération tessinoise d'apiculture (absent pour raisons familiales) transmet ses meilleures salutations à la SAR et à Bienenschweiz.

Anja Ebner, directrice d'apiservice :

- adresse ses remerciements au Comité central, à Aude Steiner ainsi qu'aux cadres des fédérations et sections, avec une mention spéciale à Sonia Burri-Schmassmann également.
- Elle présente rapidement le nouveau modèle du concept d'exploitation qui a été mis en ligne début février sur **www.abeilles.ch**. Un bouton « feedback » a été prévu pour que les apiculteurs puissent dire ce qu'ils en pensent.
- Elle rappelle le programme des manifestations d'apiservice qui ont lieu en ligne et en direct. Les enregistrements des conférences sont disponibles jusqu'à un mois après l'événement à l'adresse suivante **www.abeilles.ch/manifestation-ssa**. Il est également possible de s'abonner à la newsletter.

14. Divers

Max Huber rappelle qu'il était coutume que les présidents soient élus membres d'honneur. Est-ce un oubli que cela n'ait pas été proposé dans le cas de Sonia Burri-Schmassmann ? Il propose qu'elle soit élue membre d'honneur. Francis Saucy indique que toutes ces nominations sont reportées à la prochaine assemblée des délégués en présentiel.

Eric Marchand revient sur les documents « Reconnaissance des risques et décharge de responsabilité » disponibles sur **www.abeilles.ch**. Il déclare que ces documents n'ont aucune valeur juridique et sont inacceptables.

Rémy Meier demande où aura lieu le concours des ruchers 2022. Il concernera la circonspection 1, avec les cantons de Neuchâtel, du Jura et du Jura Bernois.

La séance est levée à 12 h 32.